



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 05 - AVRIL 2019

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2019

PREFECTURE
- CABINET/SSI

SOMMAIRE

PREFECTURE

CABINET/SSI

Arrêté n° CAB-SSI-2019-079 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique à l'occasion du festival « Cuivrée spéciale » sur la commune de LIMOUX.....1

Arrêté n° CAB-SSI-2019-081 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique à l'occasion de la manifestation « Toques & Clochers » sur la commune de La DIGNE-d'AMONT.....3



PREFET DE L'AUDE

Arrêté n°CAB-SSI-2019-079 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique à l'occasion du festival « Cuivrée spéciale » sur la commune de Limoux

**Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité, notamment son article 3 ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2018-033 du 13 septembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU la décision de la présidente de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle Sud-Ouest en date du 1^{er} février 2018, autorisant la société « HUGONOE SECURITE », dont le siège social est situé : 7 rue des Reinettes à CARCASSONNE (11000), à exercer en qualité d'entreprise privée de sécurité, sous le n°AUT-011-2117-02-01-20180641397 ;

VU le devis produit par la société « HUGONOE SECURITE » relatif aux prestations qui seront fournies par l'entreprise, dans le cadre du déroulement du festival « Cuivrée spéciale », à compter du 30 avril 2019 jusqu'au 6 mai 2019 ;

VU la lettre du 8 avril 2019, par laquelle le Président de la société, M. Anthony BELLANTI demande que l'entreprise soit autorisée, à titre exceptionnel, pour la durée des prestations, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance en ce qui concerne les biens dont la garde lui sera confiée ;

Considérant que les quatre agents de sécurité employés par la Société « HUGONOE SECURITE » pour les missions de surveillance et de gardiennage des biens, objet de l'arrêté, sont titulaires, chacun, d'une carte professionnelle en cours de validité les autorisant à exercer en qualité d'agents de surveillance ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice du cabinet de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise « HUGONOE SECURITE » sise : 7 Rue des Rainettes à CARCASSONNE (11000), dirigée par M. Anthony BELLANTI, est autorisée à titre exceptionnel, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont la garde lui est confiée lors du festival, « Cuivrée spéciale », du 30 avril 2019 à 19h00 au 6 mai 2019 à 08h00, sur le territoire de la commune de LIMOUX.

ARTICLE 2 :

La mission est constituée par la surveillance de la voie publique, sur l'Esplanade François Mitterrand, pour une durée allant du 30 avril 2019 à 19h00 au 6 mai 2019 à 08h00.

ARTICLE 3 :

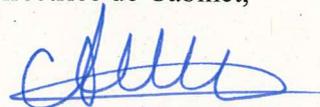
Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande), ou par l'application informatique télérécurse accessible sur le site <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 :

Mme la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude, M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie du département de l'Aude, M. le maire de LIMOUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Anthony BELLANTI et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à CARCASSONNE, le 09 avril 2019

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Anne LAYBOURNE



PREFET DE L'AUDE

Arrêté n°CAB-SSI-2019-081 donnant autorisation à titre exceptionnel à une société privée de sécurité d'exercer des missions sur la voie publique à l'occasion de la manifestation « Toques et clochers » sur la commune de La Digne d'Amont

**Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité, notamment son article 3 ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n°DPPPAT-BCI-2018-033 du 13 septembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU la décision de la présidente de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle Sud-Ouest en date du 1^{er} février 2018, autorisant la société « HUGONOE SECURITE », dont le siège social est situé : 7 rue des Reinettes à CARCASSONNE (11000), à exercer en qualité d'entreprise privée de sécurité, sous le n°AUT-011-2117-02-01-20180641397 ;

VU les devis produits par la société « HUGONOE SECURITE » relatif aux prestations qui seront fournies par l'entreprise, dans le cadre du déroulement de la manifestation « Toques et Clochers », à compter du 11 avril 2019 jusqu'au 14 avril 2019 ;

VU la lettre du 8 avril 2019, par laquelle le Président de la société, M. Anthony BELLANTI demande que l'entreprise soit autorisée, à titre exceptionnel, pour la durée des prestations, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance en ce qui concerne les biens dont la garde lui sera confiée ;

Considérant que les huit agents de sécurité employés par la Société « HUGONOE SECURITE » pour les missions de surveillance et de gardiennage des biens, objet de l'arrêté, sont titulaires, chacun, d'une carte professionnelle en cours de validité les autorisant à exercer en qualité d'agents de surveillance ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice du cabinet de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise « HUGONOE SECURITE » sise : 7 Rue des Rainettes à CARCASSONNE (11000), dirigée par M. Anthony BELLANTI, est autorisée à titre exceptionnel, à exercer sur la voie publique des missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont la garde lui est confiée, lors de la manifestation « Toques et Clochers », du 11 avril 2019 à 00h00 au 14 avril 2019 à 02h00, sur le territoire de la commune de LA DIGNE D'AMONT.

ARTICLE 2 :

La mission est constituée par la surveillance globale de la voie publique pour une durée allant du 11 avril 2019 à 00h00 au 14 avril 2019 à 02h00.

ARTICLE 3 :

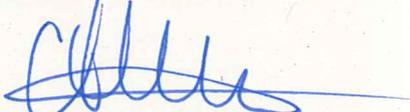
Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande), ou par l'application informatique télerecours accessible sur le site <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 :

Mme la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude, M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie du département de l'Aude, M. le maire de LA DIGNE D'AMONT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Anthony BELLANTI et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à CARCASSONNE, le 10 avril 2019

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Anne LAYBOURNE